

APRÈS LE TEST : QUELLES PERSPECTIVES ? PRÉPARER LA SORTIE DU TEST...



Quels types de sortie
selon les espaces-test ?

Comment est anticipée la sortie du test ?

Comment gérer les sorties anticipées et les échecs ?

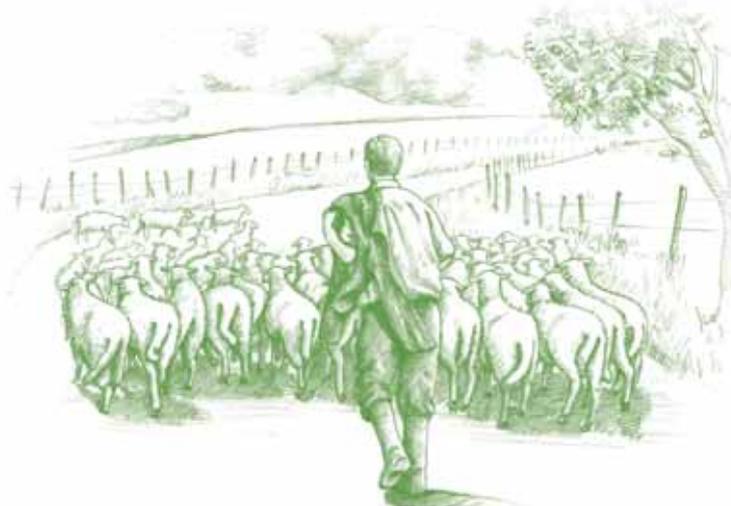
Quel suivi après le test ?

L'installation à l'issue du test : un objectif unique de sortie ?

La vocation théorique de l'espace-test est de permettre aux porteurs de projet agricole de s'installer à la sortie du test, sur un projet qu'ils auront testé, fait évoluer et expérimenté pendant 2 à 3 ans, en situation quasi réelle. Cependant les valeurs du réseau Reneta portées par les différents espaces-test étudiés mettent également en avant le fait «de tester le projet, pas la personne».

En effet, on constate dans les faits que l'évolution des projets peut aller de simples ajustements à un basculement suffisamment profond qui justifie l'arrêt du test. Le dispositif dans ce cas conserve néanmoins son intérêt car la difficulté a été abordée dans un cadre sécurisé et non dans une situation à enjeux comme un projet de reprise ou une installation.

On ne peut donc pas poser l'installation comme unique perspective du test, mais davantage la réussite à moyen terme du projet éprouvé en phase de test ou les compétences acquises par le jeune installé afin d'adapter son activité aux difficultés rencontrées. Néanmoins, il est utile de prévoir la sortie de test dès la première année du dispositif dans le cadre des entretiens d'accompagnement.



Cas de figure d'un espace-test mobile...

Sur un espace-test agricole mobile, c'est la structure juridique de l'espace-test qui a la capacité de se déplacer de site en site, ou de gérer plusieurs sites en même temps, le porteur de projet pouvant rester à terme sur son lieu de test (CIAP 44, Nids d'activité, Espaces-test en archipel comme le Verdon ou les îlots paysans d'Auvergne). Dans ce cas de figure, la fin de test permet non seulement de vérifier les compétences du porteur de projet, mais aussi le développement d'un circuit de commercialisation. Le porteur de projet peut alors faire les démarches d'installation aidées ou non-aidées, et peut alors être amené à racheter les équipements à l'espace-test.

C'est également le cas lorsque le test permet de valider un projet de transmission ou d'association : la fin du test est matérialisée par la reprise de l'exploitation ou l'association dans la société exploitante.

L'accompagnement à l'installation pérenne peut alors être assuré par le Point Info Installation du département.

...ou mobilité du porteur de projet

Dans les espaces-test fixes, on considère la phase de test comme un tremplin vers le développement d'une activité, ce qui implique la recherche d'un lieu d'installation à terme. En effet, en phase de test, le porteur de projet peut être accompagné pour démarrer sa recherche de foncier avec les partenaires du réseau d'accompagnement ainsi qu'auprès des collectivités locales. Dans le cas de la ville de Blois, la commune a elle-même été très proactive au travers d'un inventaire foncier. L'efficacité de cette phase de recherche peut également dépendre du degré d'interconnexions entre l'espace-test et les partenaires locaux.

Tester son projet... ailleurs

Avec une quinzaine d'espaces-test existant aujourd'hui en France, les porteurs de projet à l'esprit « routard » pourraient être tentés d'aller tester une activité de maraîchage en Ile-de-France ou l'élevage dans le Limousin. C'est d'autant plus vrai lorsque les personnes ne se sont pas focalisées sur une zone de recherche déterminée. Mais le « tourisme » du test peut s'avérer néfaste à la réussite ultérieure du projet d'installation. En effet, l'une des missions du test d'activité correspond au développement d'un réseau local et l'inscription dans des réseaux solidaires ou professionnels.

En terme de stratégie de développement pour les espaces-test, il serait donc préférable d'encourager un maillage territorial de petits espaces-test complémentaires plutôt que le nomadisme des candidats à l'installation.

Ré-orienter ou arrêter : quelles dispositions quand le test est un échec

Si elle est forcément décevante pour les accompagnants, la sortie de l'espace-test avant la fin du contrat ne doit pas être vue systématiquement comme un échec. En effet, en se confrontant à la réalité du métier, le porteur de projet a pu de lui-même faire le choix de se ré-orienter ou de s'arrêter. La question de la ré-orientation est cependant aujourd'hui peu abordée en raison de la jeunesse des espaces-test, a fortiori dans les lieux où on formalise peu les modalités d'accompagnement (accueil sur des fermes hors CAPE notamment). Cependant, considérant que la personne en test vient tester un projet à maturité et non pas explorer les différentes facettes du métier d'agriculteur (phase qu'on recommanderait plutôt en amont d'une formation agricole), la sélection à l'entrée des espaces-test peut également être mise en question.

L'expérience des Compagnons de la Terre dans la Drôme

Ce site, un des plus anciens, fonctionne sur le même modèle que Les Champs des Possibles dans sa structuration, avec la particularité de faire intervenir un grand nombre de bénévoles auprès des couvés.

Les Compagnons de la Terre ont cadré la sortie de test de la façon suivante : en 3^{ème} année de test, la surface mise à disposition est réduite de moitié (environ 1/2 ha pour un maraîcher) afin de permettre aux porteurs de projet de faire les démarches nécessaires. Situation paradoxale pour ces derniers qui arrivent parfois à atteindre une forme de rythme de croisière à ce stade.

Par ailleurs, le tutorat bénévole proposé par les Compagnons de la Terre vise notamment à mettre en relation le porteur de projet avec des personnes ressources du territoire. « Mais il faut que le porteur de projet soit tourné vers l'extérieur et fasse appel à ses tuteurs. Souvent, il ne pense alors pas à mobiliser cette ressource », témoigne Pierre, animateur salarié des Compagnons de la Terre.

Et après le test : quel suivi ?

Les espaces-test ont-ils vocation à conserver une aile protectrice au-dessus de leurs couvés ? La logique multi-partenaire de ces dispositifs tendrait à affirmer que c'est davantage le rôle du réseau de prendre en charge la réalisation du projet d'installation à l'issue du test. Un écueil reste à éviter : celui de la rupture en sortie de test, lorsque l'installation tarde à se réaliser, avec un sentiment d'échec pour les parties prenantes. Afin d'y répondre, les Champs des Possibles travaillent à l'accompagnement post-test au travers d'un appui aux démarches administratives, des aides au financement et la poursuite des tutorats techniques.

La sélection des candidats à l'espace-test

Les modalités de recrutement sont aussi différentes que le sont les espaces-test. Aux Prés d'Amont, le candidat doit rencontrer un membre de chaque structure partenaire avant de compléter un dossier. Chaque entretien vise à préciser l'intervention et les modalités d'accompagnement du projet, et à sonder le candidat vis-à-vis de celle-ci. Le choix du porteur de projet se fait à l'unanimité sur la base des entretiens et du dossier. La prise des différents rendez-vous en autonomie par le candidat est également un critère pour vérifier la motivation et l'autonomie du porteur de projet.

Terre de Liens Alsace

5, Place de la Gare
68000 COLMAR
tél : 09 70 20 31 31
mail : alsace@terredeliens.org

Terre de Liens Lorraine

Centre Ariane - 240 rue Cumène
54230 Neuves Maisons
tél : 03 83 47 43 06
mail : lorraine@terredeliens.org

